



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lille, le 7 avril 2020

LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS

CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 7 AVRIL 2020



Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations actualisées depuis le précédent point de situation :

1. Avis du Haut Conseil de la santé publique relatif à l'opportunité d'un nettoyage ou d'une désinfection de l'espace public
2. Arrêté portant interdiction aux hébergements à vocation touristique de recevoir du public
3. Rappel : interdiction d'accès aux espaces fluviaux, aux plages du littoral et fermeture au public des forêts domaniales.

1. Avis du Haut Conseil de la santé publique relatif à l'opportunité d'un nettoyage ou d'une désinfection de l'espace public.

Dans la continuité de la lettre que je vous ai transmise le 3 avril évoquant ce point, le Haut Conseil de la santé publique a rendu son avis sur l'opportunité de nettoyage et désinfection des espaces publics.

Au regard de l'absence d'argument scientifique de l'efficacité d'une telle mesure sur la prévention de la transmission du Covid-19, le Haut Conseil recommande par conséquent de **ne pas mettre en œuvre une politique de nettoyage spécifique ou de désinfection de la voirie.**

Il préconise également de **continuer d'assurer le nettoyage habituel des voiries et d'assurer le nettoyage et la désinfection à une fréquence plus régulière du mobilier urbain**, avec les équipements de protection habituels des professionnels. Enfin, il recommande de ne surtout pas employer d'appareils pouvant souffler des poussières des sols de type souffleurs de feuilles.

Vous trouverez l'avis complet du Haut Conseil en pièce jointe de la présente lettre.

2. Arrêté portant interdiction aux hébergements à vocation touristique de recevoir du public

Dans le contexte des vacances scolaires notamment, j'ai pris un arrêté d'interdiction des locations touristiques et saisonnières dans le Nord jusqu'au 15 avril. Il ne concerne pas les hébergements au titre du domicile régulier, les hébergements d'urgence ou pour des besoins professionnels.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi : de 9h00 à 17h00 - le samedi : de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

14 communes du département concernées par cet arrêté :

- Saint-Pol-sur-Mer
- Loon-Plage
- Armbouts-Cappel
- Grande-Synthe
- Bray-Dunes
- Zuydcoote
- Leffrinckoucke
- Dunkerque
- Coudekerque-Branche
- Gravelines
- Grand-Fort-Philippe
- Ghyvelde-les-Moères
- Bergues
- Pitgam

Vous trouverez l'arrêté en pièce jointe.

3. Rappel : interdiction d'accès aux espaces fluviaux, aux plages du littoral et fermeture au public des forêts domaniales

J'ai signé le 30 mars 3 arrêtés, pour l'ensemble du département du Nord, prolongeant les mesures visant à :

- interdire l'accès aux espaces fluviaux (canaux, barrages, écluses, chemins de halage, digues...) et leurs abords ;
- interdire l'accès et la circulation du public sur les plages du littoral (sauf déplacements liés à une activité professionnelle ;
- la fermeture au public des forêts domaniales (sauf déplacements professionnels, exercice d'une mission de service public ou domiciliation au sein du domaine forestier).

Cette fermeture entraîne de fait l'interdiction des promenades, activités de loisirs, cueillettes ou ramassages à titre amateur. Par ailleurs, les routes qui traversent les domaines ne sont pas concernées par cette interdiction.

Vous trouverez en pièces jointes ces 3 arrêtés, **ils s'appliquent pendant toute la durée d'état d'urgence sanitaire qui a été déclaré, à compter du 23 mars 2020, pour 2 mois.**

ANNEXES

Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.

En appliquant les consignes suivantes :

Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#) .

Consignes aux entreprises

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, www.nord.gouv.fr.

Consignes relatives aux voyages

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

Consignes relatives aux masques

Ceux-ci sont réservés aux personnels soignants et aux personnes malades. Le reste de la population ne doit pas porter de masque afin d'éviter toute pénurie.

Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- **Contactez le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas de signe d'infection** ;**
- éviter tout contact avec l'entourage et porter un masque de type chirurgical ;
- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi : de 9h00 à 17h00 - le samedi : de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : hautsdefrance.cci.fr/covid-19

- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chmabre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

03 59 75 01 00

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, **une cellule d'information du public (CIP) de la région Hauts-de-France est ouverte pour les 5 départements** (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) tous les jours de semaine **de 09h00 à 17h00** et le samedi de 09h00 à 14h00 :

03 20 30 58 00

Une cellule d'information du public a été mise en place par le **rectorat d'Amiens pour les établissements scolaires concernés, du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00** :

03 22 82 38 24

Ces quatre numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit rester réservé aux urgences.

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi : de 9h00 à 17h00 - le samedi : de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59